

Le mot du délégué général

« Tous sur le pont ».

La situation de la France et des Français se dégrade de manière exponentielle ! Notre gouvernement, sourd à la voix des peuples, s'est enfermé dans le dogmatisme politique d'une part et la démagogie électorale et clientéliste d'autre part. Ainsi, sa précipitation à établir des lois idéologiques, sans concertation véritable, comme la réforme du collège et des programmes scolaires, n'a d'égalé que la facilité avec laquelle il vide de leur sens, sous la pression de lobbies, des textes attaquant des intérêts catégoriels, comme les lois Macron et El Khomri.

Insuffisant en presque tout, ce gouvernement de la République s'est enfermé dans des contradictions inextricables, entre jacobinisme national et fédéralisme européen, socialisme d'État et capitalisme toujours d'État, gouvernement par une abstraite volonté générale et inféodation à des corps constitués non représentatifs, conservatisme crispé en matière sociale, libéralisme délirant en matière sociétale, etc. Ces contradictions le conduisent à l'abîme et il nous entraîne à sa suite.

Dans le grand chambardement moral, le Président en place, comme ses prédécesseurs, a entamé le placement des « copains » à des postes clefs de l'administration ou du monde des affaires et des médias ou de la culture, pour leur assurer des « points de chute » après la perte du pouvoir, et surtout pour savonner la planche du successeur dans le cas où il serait d'un autre camp politique. Voilà où en est notre pauvre France ! Fille honteusement forcée par ses chefs félons.

Nous vivons dans cette république qui a envahi tout l'espace français. Mais nous ne lui appartenons pas, nous ne sommes pas issus de son sein. « Si nous sommes dans la république, nous ne sommes pas de la république. »

Il y a plus que jamais urgence, pour les Français, à ce que cette république pitoyablement divisée laisse la place à la véritable alternative que représente un gouvernement royal ! Ce gouvernement reviendra par réalisme et bon sens aux principes na-

Editorial

Les institutions sont faites pour les hommes

Nous connaissons tous la parole de Jésus-Christ, « le shabbat est fait pour l'homme et non l'homme pour le shabbat ». Il en va, à vrai dire, de même pour toute institution. Si les principes politiques doivent guider notre action, ils ne doivent être que les serviteurs de notre bonheur et non nos maîtres.

Un ambitieux projet de réforme parlementaire

Cette vérité toute simple a guidé la démarche de l'Alliance royale, depuis des années, dans l'élaboration de son projet de réforme du Parlement. Pour elle, il ne saurait y avoir de véritable assemblée nationale sans représentation sincère des différents corps constitutifs de la nation française. Il s'agit, pour nous, d'une représentation incarnée de chaque personne, dans ses différentes identités familiale, sociale et territoriale, afin de faire correspondre les choix politiques du pouvoir législatif à une réalité de terrain, aux besoins concrets des Français et non à des principes politiques évanescents, souvent opportunistes d'ailleurs.

L'objet de ce numéro 93 est de clôturer, avec vous, cette étude sur la représentation parlementaire, qui nous a occupé également au cours des numéros 89 et 92.

Il était important, pour nous, de consacrer ce temps à ce sujet, afin de mettre à la disposition de tous nos lecteurs un dossier complet de formation et de réflexion, capable de les accompagner par la suite et plus particulièrement durant cette année 2017 où nous aurons à porter nos couleurs durant deux élections, la présidentielle et les législatives. Il sera spécialement important, à l'occasion de ce deuxième scrutin, d'affûter nos arguments, afin de faire face aux questions de la presse locale et de nos compétiteurs politiques.

Se former et s'informer pour gouverner

C'est pourquoi, outre le dossier théorique, comme vous l'avez remarqué, nous avons fait le choix d'ajouter des études pratiques nombreuses et des rappels d'actualité, en laissant sa place à l'actualité positive. Ce dernier choix est capital pour nous. En effet, si la forêt qui pousse fait moins de bruit que l'arbre qui tombe, il est une évidence, pour nous, qu'un parti désirent occuper des fonctions de gouvernement local et national afin de rétablir un pouvoir royal en France, doit se tenir au fait de ce qui va et fonctionne, et non pas seulement de ce qui est à faire et ne fonctionne pas. C'est sur la base de ce qui est positif, en effet, que nous pourrions, dans l'avenir, nous fonder pour la reconstruction nationale que nous espérons. Encore faut-il la connaître.

De plus, c'est un devoir de crédibilité, pour nous qui espérons prendre partout ce qui se fait de meilleur afin de réunir de futurs serviteurs du roi, d'être au courant de ce qui se réalise de bon et qui, d'ailleurs, provient le plus souvent des profondeurs du pays, validant notre certitude que les corps de la société civile sont aptes au bon sens et au bon gouvernement pour peu qu'on les responsabilise par le biais du principe de subsidiarité et que l'État, limité à sa sphère régaliennne, les protège.

Cette capacité à se former et à s'informer en vue de gouverner sera notre axe de réflexion lors de notre prochaine université d'été, dont le thème est : « Quels choix pour la France ? ».

Post scriptum

Chers lecteurs, notre rédaction a besoin de vous ! N'hésitez pas à faire partager vos talents en proposant articles et thématiques à l'adresse suivante : bpo@allianceroyale.fr En juillet-août nous aborderons la question du pouvoir régalienn de l'État.

Gabriel Privat

turels au profit de la famille, de la vie, des entreprises agricoles, industrielles et commerciales. Ces principes s'appuieront sur la dignité incarnée de l'homme, sur un esprit de justice, de liberté et de paix, libérés des partis et des lobbys, au service du bien commun.

C'est dans ce sens que « délégué général » j'appelle tous les adhérents à nous rejoindre « tous sur le pont », pour une action politique qui apparaît aujourd'hui de salut public.

Notre choix est de participer aux élections, car c'est par elles que s'effectue l'exercice légal du gouvernement. Il y a, dans le pays, un « ras-le-bol » général des citoyens. C'est à nous royalistes d'y répondre et d'en bénéficier pour offrir à tous cette alternative, la seule véritablement bénéfique au pays, que nous proposons depuis des années. Nous ne serons jamais assez nombreux ! Nos effectifs d'hommes et de femmes déterminés à agir là où ils se trouvent, seront toujours employés dans l'action militante, les campagnes médiatiques et électorales ou l'exercice de mandats de gouvernement local. C'est une mission presque sacrée, pour nous, de nous porter volontaire, d'adhérer, de ré-adhérer ou de faire adhérer à notre combat, pour défendre la France et lui rendre son roi.

Je vous fixe un premier rendez-vous : à notre université d'été des 3 et 4 septembre, à Paris, ainsi qu'à notre camp des jeunes royalistes, du 22 au 26 août, en Bretagne. Ces temps de formation et de réflexion seront aussi le point de départ de notre campagne pour l'élection présidentielle et les élections législatives. A cette occasion, nous vous annoncerons le nom de notre candidat à ce premier scrutin et ouvrirons les listes pour se présenter au second.

Vos délégués et vos secrétaires départementaux vous informeront du plan d'action à mettre en œuvre durant ce temps de septembre 2016 à juillet 2017.

Le moment est venu, une fois encore, de faire partager aux Français qui nous entourent cette vision de la patrie que nous croyons profondément bonne pour tous. Le temps est de nouveau présent de tenter cette conquête du pouvoir, si délicate pour nous, mais si nécessaire pour tous.

Ce « projet royal » se fera avec les Français, pour la France par le Roi.



Robert de Prévoisin
délégué général

Politique et anthropologie

Suite de l'article publié dans le numéro 92
de mars-avril 2016

Un régime politique correspondant à la réalité humaine

Puisque l'homme est le produit en même temps que le promoteur de la famille, d'un ancrage territorial et de relations professionnelles, domaines où il exerce sa compétence, il faut lui poser la question électorale dans ce domaine. Ainsi, l'électeur est compétent sur les questions relatives à sa commune, c'est-à-dire à son territoire immédiat. Ce n'est pas un hasard si des citoyens, habituellement d'un camp politique au niveau national, votent pour un homme du camp opposé au niveau local, sur la base de sa compétence. Ce n'est pas un hasard non plus si les maires des communes ont une plus grande longévité politique que les élus nationaux, leur mandat étant renouvelé sur la base de leur bilan concret et non des idées abstraites. Ce n'est pas un hasard, enfin, si l'immense majorité des maires n'a pas d'étiquette politique. Non pas qu'ils n'aient pas d'idées. Mais le bon gouvernement de leur commune a nécessité, souvent, une équipe de direction trans-partisane, et donc l'effacement des clivages idéologiques. La capacité à se trouver d'accord pour gouverner et à durer dans le temps pour mener à bien des projets d'ampleur illustre la clairvoyance des citoyens confrontés à un enjeu immédiat. On remarque que les élus municipaux, souvent, ont une claire vision, eux, des enjeux inter-communaux et départementaux nécessaires à la vie de leur commune, et qui échappent souvent aux électeurs. Le principe actuel de représenter les territoires au Sénat, même s'il est dévié, est bon car il fait appel à des électeurs

éclairés parce que conscients des enjeux locaux pour lesquels ils sont sollicités. Une réduction du nombre d'électeurs territoriaux aux seuls membres des conseils municipaux, plus dépolitisés que les conseillers départementaux et régionaux, aurait sans doute pour effet de purifier le principe de la représentation sénatoriale. Mais on peut imaginer d'autres voies encore. Les citoyens sont également compétents sur la question familiale, qui est le cœur de leur vie. Lorsque leur jugement n'est pas obscurci par leur sensualité ou leurs humeurs, les citoyens font preuve, pour leur famille, d'une inventivité et d'un esprit de conservation qui étonnerait nos gouvernants s'ils prenaient la peine d'y regarder de plus près. Il suffit de voir la multiplicité des contrats de mariage, adaptés par les époux et leur notaire en fonction de chaque cas particulier pour protéger au mieux les intérêts du couple et de ses enfants. Il suffit de voir l'ingéniosité que mettent les parents à préparer leur succession pour préserver le patrimoine de leurs pères et le partager le plus équitablement possible entre leurs enfants. Il suffit enfin de voir les sacrifices considérables consentis par les familles pour l'épargne en vue de posséder un toit, ou en vue de soutenir les études des enfants. Certains établissent des stratégies sur dix ou vingt ans pour donner à leurs enfants le meilleur parcours possible. Le nombre des associations familiales et la passion française pour la généalogie montrent en amont et en aval de l'existence individuelle

combien les citoyens s'intéressent à leurs familles et de quelles compétences ils sont capables pour en sauvegarder les intérêts. La plupart des institutions familiales étant privées et contractuelles, cette vitalité échappe au gouvernement. Il serait bon pourtant que la famille ait une représentation politique, considérant que chacun a un intérêt familial à défendre, et considérant que c'est dans ce que l'on pourrait appeler le gouvernement domestique que les citoyens montrent le plus d'intelligence.

Au côté des représentants des territoires, des représentants des familles ont leur place. Enfin, les citoyens ont une compétence professionnelle. Chaque citoyen dispose d'une expertise dans son corps de métier, sur les normes les plus utiles à appli-

quer ou sur les intérêts à défendre pour la croissance de son secteur. Souvent, la connaissance du citoyen est limitée au métier qu'il exerce et aux professions les plus voisines. Il est donc l'expert d'intérêts catégoriels. Pourtant, ces intérêts professionnels sont naturels à la vie humaine en société et essentiels à la vie de la nation. Considérant l'ampleur des enjeux économiques, il n'est pas inconcevable que le monde du travail dispose également d'une représentation politique. Cependant, la somme des intérêts particuliers ne crée pas l'intérêt général. Ce n'est pas l'addition des points de vue spécifiques sur la législation du travail, profession par profession, qui créera une législation commune du travail. En effet, les représentants

de l'ordre des médecins auront leur point de vue sur la législation du travail, et les représentants de la fédération nationale des agriculteurs le leur. Il est peu probable qu'ils parviendront à trouver un point d'accord pour une loi commune, du moins une loi simple et cohérente qui ne soit pas l'addition de cas particuliers qui, eux, pourraient faire l'objet de règlements internes aux professions ou de règlements administratifs. Il faut donc chercher les points communs aux compo-

tiennent au mieux de la préservation de leurs emplois et revenus. A la différence de la représentation syndicale qui se scinde par professions ou branches d'activités et en fonction du rang occupé dans l'entreprise, donc en fonction d'intérêts catégoriels immédiats, la représentation politique des travailleurs pourrait tout à fait unir tous les citoyens disposant d'un emploi derrière leurs représentants communs. Il apparaît donc que trois groupes mériteraient une représentation

dans la même assemblée, les territoires, les familles et le monde du travail.

La représentation nationale en cohérence avec les intérêts humains

La structuration actuelle du Parlement en deux assemblées de parlementaires individuels repré-



sentes du monde du travail. Ils ont en commun les principes essentiels du droit du travail, qui garantissent tout travailleur contre une exploitation abusive, veillent au régime de ses assurances sociales ou qui protègent la légalité des contrats, ou encore qui encadrent le régime des importations et des exportations pour tout le pays. Pour cela, il n'est pas nécessaire de se diviser par professions, même si les intérêts des professions sont variables, le problème leur est absolument commun et peut susciter, sur les principes élémentaires, des réponses communes. Il n'y a même pas, ici, de division entre employeurs et employés qui, dans le cadre de l'entreprise, ont le même intérêt, faire vivre la société commerciale à laquelle ils appar-

ésentant chacun la nation en son entier n'est pas adaptée à la représentation des familles, des territoires et du monde du travail. Chacune de ces trois composantes de la nation nécessiterait une représentation propre, au sein de la même assemblée. Pourquoi une représentation spécifique ? Parce que même si le citoyen est une seule personne mêlant ces trois appartenances, chacune défend des intérêts distincts. Elles sont liées entre elles car recherchant le bien de la même personne. Une politique qui agirait au bénéfice de l'une des composante contre les autres manquerait son objectif en attaquant l'homme qu'elle voulait servir. Mais si ces intérêts se recoupent, ils ne se chevauchent pas. Ils nécessitent chacun un repré-

tant. Pourquoi une représentation au sein de la même assemblée ? Parce que, comme nous l'avons dit, les intérêts des trois groupes se confondent au sein d'une unique personne. Il serait faux de dire que le représentant des familles serait le député de toute la nation. Il ne serait que le député des familles et c'est en union avec celui des territoires et celui du monde du travail qu'il représenterait la nation. Cependant, la représentation politique antérieure doit-elle être oubliée ? Les partis politiques traditionnels incarnent le monde des idées politiques. Celles-ci constituent une approche du monde, une façon de concevoir l'homme et ce qui est bon pour lui. Chaque personne a des idées abstraites et générales sur la manière de bien gouverner son existence ou celle du monde qui l'environne. De même que lorsque nous voyons des hommes individuels nous en concevons l'idée générale de l'homme, quoique nous ne connaissions pas l'ensemble de l'humanité ; de la même manière, à partir des exemples particuliers que nous connaissons sur telle ville, tel domaine d'activité, tel aspect de notre vie nationale, nous tirons l'idée générale du gouvernement de la nation. Cette idée du gouvernement public est l'idée politique. De même qu'il y a plusieurs manières de concevoir le bon exercice d'un métier, il y a plusieurs façons de concevoir le bon gouvernement de la nation. Le dialogue politique doit permettre de savoir quelle est, sur tel ou tel point, ou de manière générale, la façon de gouverner la plus conforme au bien commun. Dès lors, il ne semble pas inconcevable de doter le pays d'une représentation politique défendant les idées générales, c'est-à-dire nos partis actuels. Cependant, si l'idéal politique est une fonction naturelle de l'esprit humain, ce n'est pas un intérêt vi-

tal comme l'est la famille, le territoire ou le métier qui ne sont pas des idées, mais des faits indispensables à l'existence. L'idéal politique est une fonction de la pensée, tandis que les trois autres groupes sont des actions de l'être. C'est pourquoi, dans un Parlement représentant la nation, les partis politiques devraient demeurer, mais dans une deuxième chambre. On peut donc dire que pour être conforme aux représentations politiques naturelles des hommes et à leurs besoins vitaux, un parlement devrait être bicaméral, avec une chambre représentant les familles, les territoires et le monde du travail, élus dans des circonscriptions délimitées, comme la région ou le département, chacun votant pour le groupe dont il fait partie et vraisemblablement un nombre important de citoyens étant appelé à voter pour plusieurs de ces groupes, par exemple la mère de famille et employée dans une entreprise voterait pour deux groupes, le médecin et élu municipal pour deux groupes, etc. A côté, une deuxième chambre, élue par tous les citoyens sans distinction, représenterait les partis. Deux questions demeurent en suspend : Pour qui voteront les citoyens si âgés qu'ils n'appartiennent plus à aucun groupe ? (c'est le cas d'une veuve, retraitée et sans mandat électif local.) Les groupes religieux et associatifs doivent-ils être représentés ? Sur la question des citoyens âgés, également posée pour les célibataires ou veufs inactifs quel que soit leur âge, considérant qu'ils ont appartenu à un ou plusieurs groupes par le passé, auxquels ils ont apporté leur activité, et dont ils ont bénéficié, il apparaît conforme à l'esprit de justice de les faire voter au sein des groupes dont ils étaient membres jadis. Le cas des groupes religieux est plus épineux. Ceux-ci répondent à un besoin aussi vital pour l'homme que

l'ancrage familial ou territorial. Tout homme, en se posant la question de savoir si une chose ou un être est, ou n'est pas et ce que c'est, se pose la question de la vérité. Ce problème de la vérité, contenu dans toutes nos affirmations, même celles du doute, où l'on dit au moins que l'on croit vrai ce que nous ne savons pas, est le problème du sens de notre existence. Les religions et plus particulièrement le christianisme ont endossé, dans les siècles, cette quête de la vérité, la vérité suprême étant : quel est pour moi le bien absolu ? Cette fonction est naturelle car elle se pose toute la vie durant pour toutes les actions que nous menons et toutes les pensées que nous avons. Les religions encadrent la recherche de la vérité et c'est la vérité qui illustre notre intelligence, caractère spécifique de notre humanité. Cependant, cette quête de la vérité, parce qu'elle englobe l'intégralité de notre vie, intime, publique, individuelle, sociale, matérielle et spirituelle, dépasse largement la vie politique. Sans la quête de la vérité qui anime tout homme, il n'y a pas de vie politique possible. Mais on ne peut imaginer représenter au Parlement les groupes spirituels qui défendent cette vérité, car cela reviendrait à dire : plaçons le tout du monde dans une seule de ses parties. C'est impossible et c'est pour cela que les religions, en tant que telles, doivent demeurer hors de la représentation politique, quoiqu'un religieux à titre individuel puisse y participer. La représentation nationale se trouve maintenant en cohérence avec les intérêts naturels et la compétence des citoyens.

A suivre...

Gabriel Privat

Un parlement nous est-il nécessaire ?

La question du Parlement est celle de la démocratie, c'est-à-dire de l'exercice du pouvoir par le peuple, par le biais de ses représentants; car il ne serait pas possible d'exercer parfaitement la démocratie directe en France, réunissant tous les citoyens sur une place pour décider du gouvernement quotidien du pays. Cette pratique n'existe plus en Europe que dans quelques cantons suisses parmi les moins peuplés.

Quoique le régime démocratique soit aujourd'hui un dogme, le désordre politique et l'instabilité gouvernementale, ainsi que le choix désastreux de dirigeants démagogues et mauvais gouvernants qu'engendrent les élections, rend légitime la question de l'existence des élections nationales. La forme de parlement proposé par l'Alliance royale atténuerait ces dérives. Mais elle ne les supprimerait pas. Le mensonge, la flatterie, l'impéritie sont des vices trop profondément ancrés dans les caractères humains pour qu'une institution politique, même vertueuse, les fasse disparaître. Ce caractère moral, cependant, peut au moins nous rassurer sur un point : même un régime, dont aucun membre ne serait élu, connaîtrait sans doute ses démagogues imprévoyants; et la démocratie ne porte pas seule ce fardeau, les dictatures du XXe siècle l'ont prouvé.

Pour comprendre la base du régime représentatif, il faut revenir à la nature humaine.

L'élection parlementaire fait appel à la liberté humaine. Le citoyen pose un choix en votant pour tel homme plutôt que tel autre, c'est un acte de volonté, c'est à dire de liberté. Les hommes sont-ils naturellement libres ? Tout être humain qui souhaite marcher dans une direction plutôt que dans une autre à la suite d'un acte réfléchi

et non par instinct. Tout être qui opère un choix aussi bénin que celui de son lieu de vacances, ou aussi fondamental que celui de son métier ou de son conjoint par le mariage, opère un choix libre, c'est à dire un acte de volonté qui n'est pas contraint. En effet, même si le choix peut être soumis à des règles, ou engendrer de nouvelles règles qu'il conviendra de respecter, l'être a toujours, à l'origine, la possibilité de faire ou de ne pas faire. Il est profondément et naturellement libre, mû par le raisonnement et non par l'instinct dans ses choix, ce qui donne aussi une valeur morale à ses choix. L'exercice de la liberté est naturel à l'homme, qui en fait usage même sans le concevoir, dans toute sa vie privée et professionnelle. Le priver de choix dans la vie politique reviendrait, non pas à le priver tout à fait de liberté, mais à nier cette capacité de choix. Un tel régime politique serait en contradiction avec le fonctionnement normal de ses citoyens. En ne leur permettant pas de choisir ce qui est bon pour eux dans la vie de l'État, soit directement, soit par leurs représentants, il nierait leur humanité et provoquerait, chez les citoyens, des stratégies d'évitement, où ceux-ci opéreraient leurs choix publics indépendamment de la structure de l'État, parfois en accord avec elle, parfois en contradiction et donc à ses dépens.

La pratique et l'histoire soutiennent le régime représentatif.

Par exemple, admettons que l'État décide d'augmenter brutalement les impôts afin de boucler son budget, mais ne consulte pas les citoyens, ni le parlement. Il est possible que l'intérêt de l'État diffère de celui, non pas d'un seul citoyen, cas qui peut arriver dans tous les régimes politiques, mais d'une majorité d'entre eux. Ceux-ci,

n'ayant pu opérer de choix public, par le référendum ou par leurs élus pour ou contre l'impôt augmenté, opéreront leur choix en privé, soit en acceptant l'augmentation et en payant, soit en la refusant en cachant leur argent, s'en dépouillant auprès d'autres par des dons, ou par la désobéissance civile. Le citoyen libre n'ayant pu, à aucun moment, faire valoir sa liberté, pourra être ainsi amené à poser des choix en contradiction avec ceux de l'État, et il en ressortira un surcroît de désordre. L'incroyable corruption des régimes communistes ou fascistes illustre bien les stratégies d'évitement des citoyens en régime de dictature. L'histoire des nations européennes nous a montré que les assemblées ont toujours existé, pour permettre aux peuples de décider, du moins pour une part, de leur gouvernement. Ainsi, l'antiquité grecque et latine connaissait ses assemblées de familles, de tribus, de cités, ses curies et ses sénats où étaient sollicités tous les membres actifs de la Cité. Le Moyen-Age et les siècles plus récents ont eu leurs assemblées paroissiales et provinciales et leurs parlements élus ou non élus, mais représentant toujours la volonté populaire, étant les mandés du peuple. Les régimes qui ignoraient tout à fait le vote populaire, comme la Gaule pré-romaine, furent le lieu de guerres civiles incessantes entre des partis aristocratiques dont les chefs n'étaient que les meneurs de groupes populaires ne disposant pas d'autres moyens d'expression. Cette nécessité d'établir une cohérence entre le gouvernement local ou national et les choix libres des citoyens rend impérative l'existence de parlements qui, à défaut de démocratie directe, représentent le peuple.

Gabriel Privat

La plate-forme politique de l'Alliance royale

En lien avec les deux articles précédents, émettant un avis personnel autorisé, voici des extraits de la plate-forme politique de l'Alliance royale en matière de représentation parlementaire. Ces positions font autorité.

Le Parlement

Les députés sont élus dans chaque département par les « corps sociaux » constitutifs de la nation ; les sénateurs, élus au suffrage universel proportionnel, représentent quant à eux les grands courants d'opinion.

Le Parlement de la Vème république n'est pas représentatif. « Elus de la nation », les députés ne représentent rien, en dehors des partis qui les ont investis. Il faut donc ancrer la représentation nationale dans le pays réel, en réformant le mode électoral :

Les collectivités territoriales

Les conseils départementaux sont supprimés, les départements demeurant l'échelon préfectoral principal ; les conseils régionaux deviennent des assemblées régionales.

La réforme territoriale est une nécessité afin de simplifier le « mille-feuille » républicain :

□ Les conseils départementaux sont supprimés mais les départements demeurent les échelons préfectoraux et administratifs principaux ; ils deviennent, en outre, les circonscriptions pour l'élection des députés.

□ Les conseils régionaux deviennent des assemblées régionales où siègent les députés élus dans les départements (voir nos propositions sur la réforme parlementaire) ; ceux-ci désignent

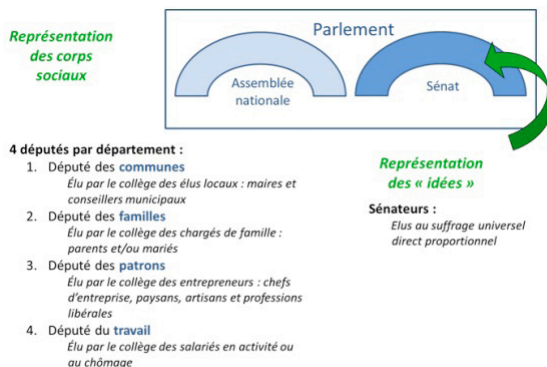
Les franchises communales

Les communes reçoivent du roi une franchise communale qui garantit leur autonomie politique ; les conseils de quartier sont institués avec un rôle syndical : ils constituent les conseils municipaux. Les communes constituent les fondations de l'édifice politique territorial. Elles sont le lieu privilégié de la démocratie locale, des libertés publiques et de l'engagement politique des Français. Elles doivent s'ancrer localement et gagner en autonomie.

□ Les conseils municipaux demeurent les principaux échelons politiques locaux ; ils disposent d'une véritable autonomie dans l'action sociale et familiale, le logement, l'urbanisme et le développement économique local.

□ Les communes reçoivent ainsi une franchise communale octroyée par le

Les députés sont élus par des collèges électoraux, représentant les grands corps

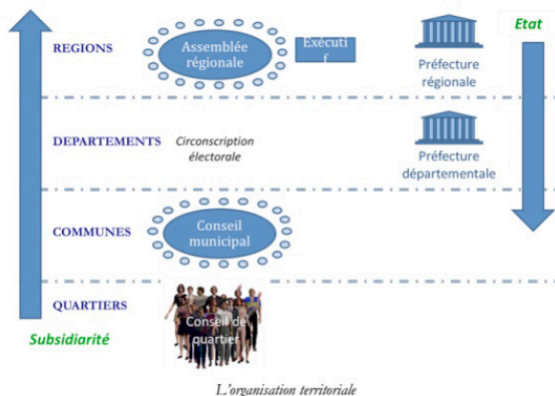


La représentation parlementaire

sociaux devant lesquels ils sont responsables.

□ Chaque collège élit un député par département (qui devient ainsi la circons-

un exécutif qui définit et met en œuvre la politique régionale, principalement dans



le domaine économique et culturel. Les collectivités d'outre-mer sont quant à elles

roi, qui garantit leur autonomie politique dans leur domaine de compétences.

□ Par conséquent, les syndicats de communes, auxquels les municipalités sont libres d'adhérer, remplacent les communautés de communes qui sont de facto supprimées.

□ Les élections municipales n'ont plus lieu dans le cadre de campagnes nationales, mais sont échelonnées afin de les rendre indépendantes du jeu politique national.

□ Les conseillers municipaux sont élus par quartiers, siègent à la fois au conseil de quartier et en séances plénières au conseil municipal de leur commune. Les conseils de quartier sont ainsi généralisés, avec un rôle essentiellement syndical. [...]

La continuité de la représentation

cription électorale) : le collège des familles élit les « députés des familles », le collège des entrepreneurs élit les « députés des patrons », le collège des salariés élit les « députés du travail », et le collège des conseillers municipaux élit les « députés des communes ».

□ Le sénat, quant à lui, est élu au suffrage universel direct proportionnel, afin de représenter comme aujourd'hui les principaux courants politiques en France.

□ Comme dans l'actuelle constitution, le Parlement vote les lois, examine et éventuellement censure l'action du Gouvernement dans son domaine de compétences. Le rapport entre les deux chambres, prévu par la Constitution de la Ve république, est maintenu. [...]

dotées d'assemblées territoriales ayant des prérogatives renforcées en matière culturelle, éducative et sociale.

□ La répartition des prérogatives entre les communes, les régions et l'État fait l'objet d'une loi organique, débattue à l'Assemblée nationale selon le principe de subsidiarité et promulguée par le roi.

□ L'État est représenté dans les régions et départements par les préfets, chefs de l'administration et garants des institutions : ils veillent en particulier à l'autonomie des communes et au bon fonctionnement de la démocratie représentative. [...]

Les députés siègent à la fois aux assemblées régionales et à l'Assemblée nationale : ils représentent personnellement les Français « à tous les étages politiques » Selon le principe de « continuité de représentation », les députés représentent leurs électeurs à tous les échelons de l'édifice politique :

□ ils sont d'abord les représentants de leur collège auprès des autorités préfectorales et administratives du département ;

□ ils sont ensuite membres de l'assemblée régionale ;

□ ils siègent enfin à l'Assemblée nationale.

Ils sont naturellement fondés à demander une audience au roi, couronnant ainsi leur mandat représentatif au sommet de l'État. [...]

La revue d'actualité du bimestre

Industrie de l'armement : nous nous exportons bien.

Après les ventes de Fremm à l'Égypte, au Maroc et aux Saoudiens, et les projets de vente au Canada, c'est avec l'Australie, qui se ré-arme face à la montée en puissance chinoise, que le constructeur DCNS a décroché un nouveau contrat, pour une douzaine de sous-marins. Ce contrat de 34,3 milliards d'euros, au profit d'une entreprise française, mobilisera en France 4000 personnes durant les six prochaines années. Outre la construction, la firme a aussi empêché les contrats de maintenance pour les vingt années suivant la mise à flot. Pour DCNS et ses deux-cent sous-traitants français, c'est une grande réussite. Seul regret : la construction proprement dite aura lieu dans les chantiers navals australiens. Toujours sur le volet naval, le ministre de la défense, Jean-Yves Le Drian, est en discussion avec le gouvernement ivoirien pour la vente de plusieurs patrouilleurs. Considérant la dangerosité croissante du golfe de Guinée, ce renforcement de la flotte des nations amies de la France ne sera pas de trop pour soutenir la Royale dans sa mission de surveillance de ces mers confrontées à la piraterie. Enfin, en Égypte de nouveau, la France est pressentie pour la livraison d'hélicoptères compatibles avec les navires Mistral, tandis qu'en Extrême-Orient c'est le groupe Thalès qui assurera la remise à niveau des chasseurs de mines et patrouilleurs de la marine royale thaïlandaise.

GP

La réforme judiciaire : une réussite en demi-teinte

Depuis l'automne 2015, le Parlement examine dans la discrétion une importante réforme du système



judiciaire français, occultée par les gesticulations sur les lois Macron et El Khomri. Cette réforme devrait pourtant modifier en profondeur nos rapports avec la justice. Son principe est né de l'excellent rapport livré en 2013 au garde des sceaux par M. Antoine Garapon, magistrat chevronné et doué d'un véritable sens historique. Ce rapport prenait acte de la judiciarisation croissante de notre société et de la dévalorisation du rôle du juge, excessivement sollicité. Il souhaitait mieux impliquer les corps sociaux dans le fonctionnement de la justice, afin de décharger les juges et de leur rendre leur puissance régaliennne en les concentrant sur l'essentiel de leur mission. Parmi les points phares de la réforme, on trouve justement de nouvelles possibilités de recours à la médiation et à l'arbitrage dans de nombreuses affaires de faible importance et où les parties ne s'opposent pas vraiment. Pour cela, les auxiliaires de justice seraient plus nombreux, notamment parmi les professeurs juristes les plus compétents, mais également auprès des huissiers, des notaires et des fonctionnaires du greffe. Des conseils de juridiction seront formés, réunissant juges, procureurs, greffiers, administration pénitentiaire, élus, représentants syndicaux et associatifs, représentants de l'État, juristes indépendants. Ils auront une fonction de conseil, mais pas de juridiction. Les procédures et démarches seront

également rendues plus lisibles et accessibles par le biais de services administratifs d'accueil et de sites d'informations, afin de faciliter l'accès à la justice et de détourner du recours au juge les requêtes pouvant trouver d'autres voies. En somme, cette loi rendra son lustre à la justice et appliquera réellement le principe de subsidiarité. Deux mesures doivent tempérer notre enthousiasme

pendant :- Le transfert des cas de divorce par consentement mutuel devant notaire et plus devant le juge, qui dévalorise un peu plus le mariage en augmentant sa contractualisation banalisée. Mais hélas, cette mesure n'est qu'un symptôme de maux plus profonds et le législateur n'est pas directement responsable des 70 000 cas annuels de divorce par consentement mutuel.- L'encadrement du droit des contrats, a contrario, par des ordonnances, alors que jusqu'à présent le droit des contrats bénéficiait de quelques articles du code civil et d'une très abondante jurisprudence laissant sa liberté à la société civile, selon le principe de subsidiarité. Une liberté de plus disparaît en France. Ces deux verrues ne doivent pas cacher, cependant, tout le positif des autres articles de cette loi, qui doit d'autant plus être soutenue qu'elle se heurtera, sans doute, dans son application, au jacobinisme de l'État.
GP

La lutte contre la radicalisation s'attaque aux libertés fondamentales

Manuel Valls a annoncé, début mai, ses 80 mesures contre la radicalisation. Comme souvent, le meilleur côtoie le pire. Premier plaisir à ne pas boudier : pour la première fois l'islamisme est clairement désigné et traité comme l'adversaire contre lequel ces mesures sont spécialement dirigées. Jusqu'à présent le discours officiel se contentait de dénoncer

la radicalisation ou les intégrismes sans distinguer une religion ou un groupe spécifique, restant dans le flou. Suivent des mesures de bon sens, comme la suspension de toutes les aides sociales pour les Français partis faire le djihad en Orient ; ou encore comme la surveillance accrue de la pratique de l'islam en prison, premier lieu de radicalisation en France. La surveillance s'étendra aux personnels ayant accès à des sites sensibles, centrales électriques, centres d'émissions radiophoniques, casernes, commissariats, gares, aéroports, etc. Il était temps direz-vous ? Mais mieux vaut tard que jamais ! Cependant, dans toutes ces bonnes nouvelles se sont dissimulées deux vipères. Le Premier ministre a annoncé que les établissements hors-contrat et l'enseignement à la maison pour les enfants non scolarisés seraient plus étroitement surveillés et les conditions de mise en place, dans ce second cas, réduites. Sous couvert de combattre l'islamisme, une mesure générale est prise contre la liberté des parents de choisir le mode d'éducation de leurs enfants. C'est une atteinte à un droit fondamental de toute famille. Notre seule espérance, contre ces deux mesures, réside dans une levée de bouclier des mouvements politiques d'opposition, des syndicats de l'enseignement libre et des associations de parents et familiales. L'Alliance royale y joindra sa voix.

GP

Les annonces électorales du Président de la République révèlent la fracture politique du pays

Depuis le début du mois d'avril, le Président Hollande s'est livré à une série d'annonces laissant présager sa prochaine candidature pour un deuxième mandat. Ces annonces sont de deux ordres : le premier est incantatoire, comme le fameux « ça va mieux », relatif au retour de la croissance ou à la diminution du chômage, ou encore le croustillant « nous avons redressé le pays »... le deuxième s'appuie sur des promesses ; hausse des salaires des enseignants du second degré, augmentation des primes de enseignants du premier degré, aides aux agriculteurs, augmentation de

la prime d'activité et du RSA, diminution des impôts pour les plus bas revenus (mais sous condition du maintien de la croissance, a précisé François Hollande...), et bien-sûr, augmentation des dépenses de la défense nationale (mais sans ressources supplémentaires, ce qui revient à exiger l'impossible). Ces propos, dont la plupart sont encore des promesses ou des effets d'annonce, ont révélé la fracture partisane du pays. D'après l'institut de sondage Elabe et le journal Les Echos, 50 % des Français, seulement, approuvent les diminutions d'impôt, 49 % veulent maintenir les efforts fiscaux et budgétaires, 54 % considèrent que l'économie ne se porte pas mieux, etc. On remarque que les électeurs de droite et du centre sont aux deux tiers pour la rigueur et le maintien des efforts, et doutent de la reprise dans une même proportion, tandis que les électeurs de gauche sont partagés à peu près équitablement, tandis que ceux du Front national et du Front de gauche sont très massivement favorables aux diminutions d'impôts et à la fin de toute politique restrictive en matière sociale ou fiscale. En somme, sur un fait objectif observable, la croissance économique, et sur une mesure transpartisane et de bien commun, le taux d'imposition, les Français se divisent en partis là où cela n'a pas lieu d'être. Ces déclarations et cette étude illustrent la fracture idéologique dans le peuple, causée par le régime des partis.

GP

Traité transatlantique au point mort

Jusqu'à présent, seuls quelques groupes nationalistes et des dirigeants politiques conservateurs de second ordre avaient, sans succès, dénoncé l'opacité entourant les négociations du traité de libre échange transatlantique entre les Etats membres de l'Union européenne et les Etats-Unis, notamment. La révélation de plusieurs points litigieux du traité par l'influent groupe Greenpeace a permis de changer la donne. Contraint à plus de transparence, le gouvernement français a annoncé que, pour l'heure, notre pays ne pouvait signer ce traité. Il est vrai que celui-ci prévoit la levée de

quasiment toutes les restrictions aux importations de denrées agricoles américaines, notamment fruits et légumes génétiquement modifiés, volailles chlorées et viandes bovines ou ovines traitées aux hormones. Dans le sillage des écologistes, les syndicats d'éleveurs et d'agriculteurs sont montés au créneau, emportant la décision du Président de la République. Voici une heureuse intervention de la société civile pour un gouvernement un peu plus transparent.

GP

Mixité sociale : une mauvaise note pour l'enseignement d'État

Contrairement à une idée reçue, l'enseignement privé est socialement plus ouvert et mixte que l'enseignement public, vient de révéler une étude menée par l'EDHEC Business School. Dans le premier tiers des établissements les plus mélangés socialement on retrouve 50 % des collèves d'enseignement privé, dont la plupart sont des collèves catholiques. 50 % des collèves privés se placent dans ce tiers alors que l'ensemble des collèves privés ne représente que 20 % du total des collèves de France. Les collèves publics, en effet, se caractérisent par une plus grande homogénéité sociale, qu'il s'agisse de milieux favorisés ou défavorisés. Dans une vingtaine de départements, la part des collèves privés contribuant le plus à la mixité sociale dépasse 52,3 % du total. Deux causes expliquent ce résultat : les collèves publics recrutent leurs élèves par territoires, tandis que les collèves privés recrutent leurs élèves par choix et suivant la politique de chaque établissement et des familles. D'autre part, la recherche de la mixité est volonté de l'enseignement privé catholique, notamment dans les départements de l'Ouest, où il est plus massivement implanté. Quand on sait également que plus de 40 % des établissements d'enseignement professionnel en France sont liés à l'enseignement catholique, on se dit que l'école libre n'a pas de leçons à recevoir, elle pourrait même en donner quelques-unes. Encore une victoire de la société civile et du principe de subsidiarité !

GP

Rémi Brague

Europe, la Voie romaine

L'identité de l'Europe est de nouveau mise à mal, alors que montent les périls de l'islamisme sur nos frontières et en notre sein. Comment répondre alors que nous ne savons plus ce que nous sommes ? Non pas seulement nous Français, mais aussi nous, habitants du continent européen, car le défi est commun à tous ces peuples.

C'est pourquoi il est salutaire de revenir à nos maîtres pour y voir plus clair. La lecture du maître ouvrage du philosophe et historien Rémi Brague, *Europe, la voie romaine*, peut ici s'avérer des plus utiles.

Trouver les parents de l'Europe

Pour mieux comprendre ce qu'est l'Europe, dans le contexte du début des années 1990, alors que s'effondrait le monde communiste, tandis que des penseurs américains proclamaient la fin de l'histoire avec la victoire de la démocratie libérale, et alors que l'on parlait d'Union européenne s'élargissant à la Turquie, Rémi Brague se proposa d'abord d'en trouver les parents, les actes de naissance. Il s'agissait ainsi de mieux la saisir pour mieux la définir et la borner.

Pour aller rapidement, Brague fit sienne la définition donnée par Paul Valéry, qui, dans *La Crise de l'esprit*, écrivait :

« Partout où les noms de César, de Gaius, de Trajan et de Virgile, partout où les noms de Moïse et de saint Paul, partout où les noms d'Aristote, de Platon et d'Euclide ont eu une signification et une autorité simultanées, là est l'Europe. Toute race et toute terre qui a été successivement romanisée, christianisée et soumise, quant à l'esprit, à la discipline des Grecs, est absolument européenne ».

Cette définition stricte mêlait Europe et Occident sous la plume de Valéry. Mais Brague, trois-quarts de siècle plus tard, écrivait en historien autant qu'en philosophe, et s'appuyant sur les faits, borna strictement cette Europe géographique en fonction, justement, de la première rencontre et fusion, dans l'histoire, de ces trois facteurs pour former une aire de civilisation cohérente.

En somme, c'est sur le continent européen, et plus particulièrement dans sa partie ouest, avec un élargissement tardif jusqu'à la Russie, que Athènes, Rome et Jérusalem fusionnèrent pour fonder notre civilisation.

En somme, et plus restrictivement que chez Valéry, l'Europe de Brague en reste à son continent historique et ne se dilue pas dans les autres parties du monde, quoique les Européens y aient porté leur civilisation, que l'on appelle par extension "occidentale".

Un apport essentiellement extérieur

Fait marquant, notre Europe a bâti sa civilisation principalement avec une philosophie extérieure au continent, celle de la Grèce. Certes, la Grèce est géographiquement dans le continent, mais ses combats, son commerce, ses grands hommes, son expansion sont tournés vers la Méditerranée et vers l'Orient. La religion



matrice de l'Europe, le christianisme, est née à Jérusalem, d'un peuple sémitique. Rome, seule, est issue du cœur du continent et c'est par elle, c'est par cette fameuse voie romaine, que le mélange a pris, que la civilisation est née. C'est à Rome que se rejoignent et se connoissent pleinement christianisme et hellénisme. C'est par Rome qu'ils se diffusèrent en Europe, grâce à l'empire, grand diffuseur d'une culture. C'est par la conquête romaine que l'esprit européen s'est déployé et fut assimilé par les peuples du continent pour devenir le leur.

Rémi Brague ne le cite pas, mais on ne peut s'empêcher de penser à Charles Maurras qui scandait que par tout son être, il était latin. Lui, le grand admirateur de la sagesse athénienne et de la catholicité avait bien perçu la synthèse romaine et se disait latin, latin avant tout !

La continuation de la latinité, matrice de l'esprit européen

Après la chute de l'Empire, son souvenir, son évocation, sa continuation par l'Église et la chrétienté vont continuer de modeler l'Europe. Le Moyen-âge est pleinement latin, et sa redécouverte de certains auteurs grecs perdus, soit par le biais de Constantinople, soit par le biais des Arabes en Espagne, ne sera pas un nouvel apport extérieur mais une réappropriation d'un patrimoine dont l'esprit européen avait été amputé.

Cet esprit latin, civilisateur et conquérant, explique pour une part l'aventure des découvertes et de la colonisation que l'Europe va mener à partir du XV^e siècle; mais également le goût de l'universel de l'Europe, latinité magnifiée par la chrétienté.

Il permet aussi de comprendre l'idée de

Renaissance, faisant appel à une nostalgie de mauvais aloi, celle de la latinité perdue à retrouver, celle de la grandeur native et du renouveau; mouvement culturel propre à l'Europe et qu'ignorent tant l'espace byzantin que le monde musulman.

Cet esprit latin, enfin, prompt à assimiler tout ce qui, étranger, lui semble profitable, explique comment les Européens vont recevoir les apports Arabes au Moyen-âge, mais aussi des civilisations conquises durant les épopées coloniales du XV^e au XIX^e siècle.

Des conclusions civilisationnelles

Il ressort de ce code génétique européen que si l'Europe veut rester elle-même, elle est étroitement liée à la latinité dont le représentant commun, aujourd'hui, est la chrétienté latine, l'Église catholique. L'histoire est passée par-là, avec la lutte entre le sacerdoce et l'empire, entre les deux glaives, et il est clair que la latinité catholique actuelle ne tolère pas le mélange des genres religieux et politique, propre, en Europe, au passé païen romain ou grec. Mais il n'existe pas, dans le fracas des nations nées au sortir du Moyen-âge, d'autre point d'unité que l'Église catholique, même si les peuples se sont éloignés de cette foi. Elle est l'héritière de cette synthèse entre Rome, Athènes et Jérusalem, cette fameuse voie romaine. Cette position lui confère un rôle moral, une mission d'éclaircissement des consciences européennes, même sécularisées, même autonomes par rapport à la religion, et ce d'autant plus dans une civilisation dont la part laïque s'est largement éloignée des écrits grecs et latins au point de perdre de vue le contenu de cette histoire dont elle est née.

Les limites d'un ouvrage

Cet ouvrage a l'immense mérite de retracer en un peu plus de deux cents pages l'histoire culturelle et des idées en Europe, notamment dans les périodes antiques et médiévales. Dans un temps troublé comme le nôtre, il consacre une part importante à la question de l'apport civilisationnel juif au sein de la chrétienté antique et médiévale, et aux relations et confrontations avec le monde musulman au Moyen-âge.

On regrettera cependant, qu'obnubilé par la question romaine, il omette d'étudier la survivance des civilisations antérieures à la conquête et qui conservèrent à chaque province de l'Europe une coloration particulière, imprégnant l'unité latine.

Mais c'est peu de choses face à la clarté de cette réflexion accessible au grand public. Lisez et faites lire *Europe, la voie romaine* (1999-GALLIMARD-Folio essais n°343), qui n'a pas pris une ride en un quart de siècle. Notre recension n'en délivre qu'une faible part. Il reste tant à y découvrir !

Gabriel Privat

La vie des délégations

Compte rendu de réunion, région Rhône-Alpes

La délégation Rhône-Alpes a tenu sa réunion d'information mensuelle le 22 avril, à Saint-Just-Saint-Rambert, dans la Loire (une autre s'est tenue le 20 mai). Les participants se sont exercés à la présentation du projet de l'Alliance royale en milieu républicain. Vous pouvez rejoindre ce rassemblement en prenant contact avec le délégué par la Loire, François Debort, francois.debort@hotmail.fr

Les jeunes royalistes organisent leur camp d'été

Le mouvement de jeunesse de l'Alliance royale organisera son deuxième camp d'été en Bretagne, du 22 au 26 août. Son thème : « Participons au relèvement de la France ». Au programme ; formation à la doctrine de l'Alliance royale, conférences, sport collectif et individuel, visites culturelles. Participez à ce moment de camaraderie et de militantisme. Les inscriptions s'effectuent à contact@jeunes-royalistes.fr ou au 06 45 75 71 35



L'Alliance royale organise son université d'été

Cette année, notre université d'été se tiendra à Paris, dans le VII^e arrondissement, les samedi 3 et dimanche 4 septembre. Son thème : « Quels choix pour la France ? » Les conférences alterneront avec les ateliers de réflexion pratique et deux repas conviviaux. Les élus municipaux de l'Alliance royale animeront une conférence. Seront également présents : le prince Charles-Emmanuel de Bourbon-Parme, l'historien, écrivain et éditeur Reynald Sécher, ainsi que Joseph Thouvenel, vice-président de l'un des quatre syndicats représentatifs français. Inscriptions à allianceroyale01@gmail.fr ou au 06 14 51 39 39

Retour sur le colloque de l'Action Française

Le 7 mai dernier, nous assistions, Dominique Lelys, Gwénolé Maisonneuve et moi-même, au colloque de l'Action Française sur le thème général « Je suis royaliste, pourquoi pas vous ». Courtes projections, tables rondes devant une assistance nombreuses, avec des intervenants royalistes, et de nouvelles têtes présentés comme des « républicains », invités pour contester l'approche royaliste dans un débat amical et constructif. Des républicains assez modérés, vous vous en doutez, qui ne sont pas hostiles à l'idée royale mais l'estiment simplement improbable. Ils comptent davantage sur la république et ses hommes providentiels pour trouver en son sein les ressorts de la résurrection de la France. Parmi eux, figuraient, Marion Maréchal et de Robert Ménard. Nous y reviendrons. Le sujet un peu pivot de ce colloque était celui des « valeurs de la république ». Je

ne suis pas certain qu'une ligne claire ait pu être dégagée. La projection d'un micro-trottoir plantait le décor : des passants au Jardin du Luxembourg y étaient interrogés, et, sans surprise, ils étaient à peu près incapables de dire ce que pouvaient être ces fameuses valeurs. Cette projection a été suivie d'une table ronde avec deux grandes tendances. Selon la première, il n'y a pas de « valeurs de la république », soit parce qu'elles sont évolutives, et ne constitueraient donc pas des valeurs en soi, soit parce qu'elles ne sont pas spécifiquement républicaines mais héritées du christianisme, soit parce qu'elles sont invoquées à tort et à travers et n'ont donc aucune substance. Selon la seconde tendance, il y a bien des valeurs républicaines, plus exactement des principes, comme l'égalité juridique des citoyens ou la démocratie comme fondement de la souveraineté, mais

ceux-ci sont bafoués. C'était notamment la thèse de Marion Maréchal. En fait, les deux tendances sont vraies : il y a bien des principes fondateurs, que l'on peut à la rigueur appeler des valeurs, mais que chacun accommode à sa façon pour leur faire dire ce qu'il veut.

Intéressant, mais pas fondamentalement nouveau, avec cependant quelques petites interventions saillantes, comme celle-ci : si la république est la « res publica », elle est nécessairement attachée à une nation, une cité, un cadre légal qui délimite ses compétences d'ordre public ; mais la république elle-même clame que les valeurs et sa destinée même sont universelles ; d'où le paradoxe : « au nom d'une république universelle et de ses valeurs, la république française est invitée à se dissoudre ». Intéressant, non ? Il reste donc à savoir si l'universalité est une dérive de la république française ou

fait partie de son essence même, autrement dit si la république peut revenir sur des bases françaises, nationales, voire nationalistes, ou bien si elle est condamnée à se dissoudre dans le courant supranational qui l'aspire ? Je laisse le lecteur se faire son idée. Pour les républicains présents, la République a été trahie. Mais l'est-elle vraiment ? Autrement dit, voyons nous une république que la pratique politique contemporaine a dévié de ses principes, ou bien une république qui se révèle pour ce qu'elle est ? Or, je regrette un peu que les intervenants royalistes n'aient pas posé la question selon ces termes, par courtoisie peut-être. Il y avait pourtant moyen de le faire. Par exemple, l'un des républicains a proposé une démarche intellectuelle intéressante. Selon lui, la république suppose, dans son principe, qu'un peuple se rassemble, délibère et décide, directement ou à travers ses représentants. C'est le principe de ce régime. Il estime cependant que cette pratique souffre d'un réel défaut, celui de la versatilité et de l'inconstance. Il lui oppose la royauté qui, selon lui, fixe un ordre figé dont le souverain est le gardien. La royauté présente donc un autre inconvénient, celui de l'immobilisme par rapport aux évolutions des sociétés. Nous aurions le choix entre la versatilité républicaine et le conservatisme royaliste. L'éternelle querelle des anciens et des modernes en somme. Et ce brave républicain d'ajouter qu'il cherchait une troisième voie ! Je regrette que personne parmi ses collègues royalistes n'ait « rebondi » sur ces propos. Pourtant l'argumentation est évidente. Citons Bossuet : « la tradition, c'est ce qui change d'une génération à l'autre sans que nul n'ait l'impression d'avoir changé quelque chose ». C'est clair : conservatisme et modernisme sont deux erreurs. La république est bien une rupture moderniste perpétuelle, c'est son caractère révolutionnaire qui le commande. En cela, l'intervenant avait raison. Mais la royauté n'est pas le conservatisme. Elle

est la tradition. L'histoire capétienne l'a abondamment prouvé. La France de Louis XIV n'est pas celle de Saint Louis ni celle de Charlemagne. L'esprit critique et frondeur de notre peuple s'est toujours accommodé d'une monarchie qui a su s'adapter au temps... jusqu'au mauvais esprit des « Lumières », un esprit de rupture, et non de transmission, et qui a provoqué la chute de la royauté. Il faudra bien un jour en sortir, mais pas pour s'enfermer dans le conservatisme. La troisième voie, entre conservatisme et révolution, celle que cherche notre républicain désabusé, c'est en fait la première et la seule, c'est la nôtre.

D'une manière générale les interventions des royalistes de ce colloque étaient certes très pertinentes, mais l'approche républicaine m'a plus intéressé parce que nous n'avons pas l'habitude de l'entendre. Cependant, l'événement de ce colloque, et ce qui a probablement fait son succès, c'est la présence de Marion Maréchal et de Robert Ménard (celui-ci en duplex à cause d'un empêchement de dernière minute). Je retiendrai cependant un point particulier. Marion Maréchal a affirmé que la Vème République était probablement le régime le plus capable, si tant est qu'il soit entre les mains de gouvernants à la hauteur. Nous sommes tout à fait d'accord. Vous le savez, l'Alliance Royale reprend dans ses propositions, la constitution de la Vème République, mais en lui donnant son sens : la fonction suprême est assurée par le roi. Toute la question vient donc dans l'appréciation de ces « gouvernants à la hauteur » dans lesquels nous ne voyons que des chefs de partis, alors qu'il faudrait un homme délié du jeu politique, arbitre des institutions, garant de la souveraineté et protecteur des libertés. Bref, un roi. L'important n'est donc pas tant les hommes dont on peut rêver qu'ils soient parés de toutes les vertus, mais les institutions, ce qu'a réaffirmé Yves-Marie Adeline, invité pour son œuvre.

D'ailleurs, ce chef de l'Etat que les nationalistes appellent de leurs vœux, c'est la figure de « l'homme providentiel », un président d'exception capable de restaurer et de maintenir l'autorité de l'Etat et la souveraineté de la France. Pour beaucoup de royalistes, la perspective de l'homme providentiel est séduisante, parce qu'ils y voient une étape transitoire vers une réinstallation monarchique, comme cela s'est passé en Espagne après Franco, ou comme cela aurait pu se passer, dit-on, en 1969 si De Gaulle avait eu les mains libres pour passer le pouvoir au Comte de Paris. Il y a donc une alliance objective entre la frange de la droite nationale représentée par Marion Maréchal, qui cherche probablement à séduire un royalisme très nationaliste incarné par l'Action Française, et de l'autre des royalistes en recherche de stratégie politique et qui voient dans le mouvement national populaire la vague qui pourrait permettre, à terme, la réinstallation monarchique. Or, ce scénario repose sur l'hypothèse que la droite nationaliste puisse arriver au pouvoir et s'y maintenir, d'une part, et donner ensuite les clefs à un prince capétien. Nous n'en sommes pas persuadés. Nous ignorons tout du scénario qui verra la royauté réinstallée en France, et nous pensons que rien de bon ne pourra sortir du régime républicain. C'est pourquoi les royalistes doivent devenir une force politique, et convaincre le plus grand nombre. C'est l'ambition de notre mouvement.

En conclusion, un colloque assez original, auquel nous assistions avec grand plaisir, et qui montre que les différents mouvements royalistes ont intérêt à coopérer. Car, s'ils n'ont pas la même stratégie, ni la même vision politique, ils restent animés d'un même idéal : que la France retrouve son roi.

Bruno Castanier

Les royalistes de Provence

Le dimanche 10 avril, SAR le prince Charles de Bourbon-Parme a été reçu à Nice pour un repas et un entretien. Après le partage du déjeuner avec soixante convives, il s'est rendu dans la salle de conférence et a répondu aux questions de l'assemblée qui comptait un peu plus d'une centaine de personnes. D'emblée il fut question des rapports des princes entres-eux qu'il a assuré très amicaux puis la question

de la survivance a fait surface et Monseigneur le Prince Charles a raconté les différentes études sur le sujet qui ne laissent plus aucun doute sur le fait que Louis XVII, est bien décédé au Temple. Les obsèques ont eu lieu en la nécropole des Rois de France, à Saint Denis le 8 juin 2004. A cette occasion le cœur de l'enfant martyr a été déposé à côté de ses parents. Le Prince a rappelé que la croyance en la survivance fait le jeu des

républicains qui se dédouanent ainsi de l'assassinat de l'enfant. Puis les questions se sont orientées sur le domaine économique et institutionnel. Il a répondu sans faux fuyants à ses interlocuteurs. Un ouvrage sera bientôt publié par SAR et sera disponible lors de l'Université d'été de l'Alliance Royale où le Prince sera présent.

Olivier Leconte, délégué Provence.

L'humeur de La Hure: La bravoure du soldat Hollande

«Nous avons bien redressé le pays depuis quatre ans», proclamait François Hollande lors des cérémonies du 8 mai, à Paris. Redressé ? Rien que cela ! Ainsi, nous courions vers l'abîme ! Que dis-je ? La décadence ! Nous "décadions", pour reprendre le verbe barbare forgé par les athlètes spartiates d'Astérix aux jeux olympiques. Mais le soldat Hollande est arrivé, héros sans peur et sans reproche, nouveau Bayard droit dans ses bottes. Encore, le chevalier est-il un symbole d'ancien régime, et pour celui qui proclamait ne pas aimer les riches et avoir la finance pour ennemie, il conviendrait mieux de parler de Robin des Bois ou de Zorro. Cependant, là encore, il s'agit de héros d'origine aristocratique. Il ne nous reste donc plus sous la main que Zozzo, héros du Justicier, récit tiré des aventures de Lucky Luke.

Ne vous fâchez pas, Monsieur le Président. Zozzo est un héros au grand coeur. Donc, Zoz... Euh ! Je veux dire le Président de la République, a redressé la France. Comment notre reconstruction nationale s'est-elle illustrée ? Par une diminution de la dette publique ? Non, puisqu'elle a augmenté. Par une diminution du déficit public ? Non puisqu'il a également augmenté, les économies réalisées sur le budget de l'État se traduisant par de nouvelles dépenses dans les collectivités territoriales. Par le recul du chômage ? Non plus, puisqu'il s'est maintenu aux niveaux élevés de 2012. Par l'amélioration de notre outil militaire ? Non, puisque les régiments ont été dissous de 2012 à 2015 au même rythme que sous le mandat de Nicolas Sarkozy. On ne doit qu'aux récents attentats un ralentissement, puis un arrêt dans les dissolutions, sans nouvelle augmentation réelle des effectifs et sans moyens budgétaires supplémentaires, malgré les effets d'annonce. Par un plus grand amour de la France chez les Français ? Visiblement pas, puisqu'il n'y a jamais eu autant d'expatriations ces dernières années.

Alors que reste-t-il ? Il reste le courage de l'action. Zoz... Euh ! Le Président de la République, est un brave, tout comme les membres de son gouvernement, Manuel Valls en tête, qui pourrait bien tenir le rôle d'Iznogoud ou de Joe Dalton, considérant ses vantardises bravaches comme impertinentes.

Ainsi, en 2013, durant les très réactionnaires et « hooliganesques » Manifs pour tous, les forces de l'ordre, aux ordres de directives implacables, surent partout



maintenir l'ordre républicain (à prononcer en roulant le R), contenant à grand peine les assauts de l'hydre fascistoïde. Il est vrai que l'on a compté, les jours suivants, les vitrines brisées, les voitures brûlées, les passants agressés et violentés, notamment au Trocadéro le 13 mai 2013. Ah ! Non, pardonnez-moi, il s'agissait, ce soir-là, d'un rassemblement de supporters du PSG, où les forces de police avaient ordre de ne pas intervenir. Sans doute pour ne pas troubler la fête. Bref, jetons un voile pudique sur ces instants de bravoure.

Zoz... Euh ! Le Président de la République, s'est également illustré par son courage dans l'action pour soutenir l'esprit réformateur de ses ministres. Ainsi, en 2013, lorsqu'il fit implanter les portiques écotaxe en Bretagne, il... les fit démanteler peu après. Plus tard, lorsqu'en 2014 Jean-Marc Ayrault promit de supprimer tous les doublons administratifs entre les fonctions publiques d'État et territoriale... Ah ! Non, finalement il ne s'est rien passé. De même lorsqu'en 2015, Manuel Valls afficha son objectif de réduire le nombre d'élus régionaux, le Président... ne fit rien et rien ne changea. Enfin, en 2015 et 2016, pour appliquer les lois Macron et El Khomri, notre révérendissime et excellentissime locataire de l'Elysée n'a-t-il pas usé de toute son influence pour... détricoter ces lois et les rendre parfaitement insipides au regard du projet de départ ?

Mais tout de même, il y a quelque chose que vous ne retirerez pas à Zoz... Euh ! Au Président de la République, c'est la

hardiesse, que dis-je, la « bravitude », pour reprendre l'expression de son ancienne compagne, avec laquelle il a décidé, depuis quelques mois, de redistribuer les « fruits de la croissance », pour reprendre sa propre expression. Ainsi, a-t-il décidé d'augmenter les aides aux agriculteurs, le revenu de solidarité active, la prime d'activité, les primes des enseignants du premier degré et l'indice de salaire des enseignants du second degré. De même a-t-il promis des baisses d'impôts pour les ménages les plus défavorisés. Mais comme Manuel Valls avait déjà fait de même en 2014 après la défaite des socialistes aux élections municipales (N'y voyez pas de lien de cause à effet.), tout en se rattrapant par la suite avec la réforme du quotient familial, on se demande ce qu'il pourra encore rogner, d'autant plus que la moitié des Français n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu. Enfin, puisqu'il l'a dit, nous ne pouvons que lui faire confiance. Cependant, il a également dit que cette diminution serait soumise au maintien de la croissance. Comme il avait également annoncé qu'il n'utiliserait pas l'article 49-3 de la Constitution pour faire appliquer la loi El Khomri, et le fera en définitive, on est en droit de penser, comme le défunt Charles Pasqua, que « les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent ».

N'allez pas croire cependant qu'un voile de suspicion devrait recouvrir tous les agissements de Zoz... Euh ! De notre bien-aimé Président de la République. Sa grande munificence n'a pas d'autre guide que le souci du bien-commun, pour lequel il s'est métaphoriquement immolé depuis son élection en 2012, sans jamais agir par opportunisme politique, sans jamais avoir placé des amis ou des fidèles à des postes administratifs ou de direction d'entreprises, sans jamais avoir masqué ou déformé la vérité pour lui donner des apparences conformes à ses projets. Non ! Vraiment, il n'a pas d'autre désir que de nous servir. N'allez pas imaginer que cette nouvelle générosité, cette ritournelle du « ça va mieux » aurait un but électoral à un an de l'élection présidentielle. Il n'y a là que la stricte vérité, le témoignage sincère de Zoz... Euh ! De notre Président vénéré, que les événements servent parfois bien mal et qui sut toujours faire contre mauvaise fortune bon coeur.

Que Dieu garde le Président de la République... Loin de nous.

La Hure

Bulletin officiel de l'Alliance royale - Adresse mail: bpo@allianceroyale.fr
Directeur de publication: Gabriel Privat – Délégué Général: Robert de Prévoisin
Maquette et documents: Alliance royale. Adresser toute correspondance à l'Alliance royale:
104 Avenue des Champs Elysées 75008 PARIS: téléphones: 06.86.83.38.73 ou 06.14.51.39.39.
Impression : Onlineprinters GmbH - Rudolf-Diesel Straße, 10 D-91413 Neustadt RFA
